

RW

**DE LA GUERRE
AU GÉNOCIDE**

AN

**LES POLITIQUES CRIMINELLES
AU RWANDA (1990-1994)**

DA

LA DÉCOUVERTE

**ANDRÉ
GUICHAOUA**

Préface de René Degni-Ségué

massacres, les pillages et exactions constituaient une forme d'expression relevant de la fureur jubilatoire après quatre années d'exacerbation des antagonismes ethniques. La caution de l'« autorité publique » libérait les haines accumulées et accordait le droit de tuer sans limites tous les « ennemis », pas nécessairement tutsi. L'élimination de ceux qui s'opposaient aux massacres mais aussi l'impunité, les dividendes immédiats pris sur l'« ennemi » et l'opportunité rare de pouvoir transgresser les hiérarchies sociales au nom de l'émulation guerrière permirent de mobiliser des effectifs importants de tueurs assurant leur promotion au prix de vies humaines.

Parmi ceux qui n'en furent pas, tous les profils pourraient être décrits selon les individus, les positions occupées, les lieux et les périodes. Pour la majorité de la population, il suffisait de laisser faire ou de cautionner, publiquement si nécessaire, par opportunisme, attentisme, peur ou impuissance. Enfin, et cette histoire particulière demeure toujours mal documentée, des formes multiples de résistance aux massacres se manifestèrent aussi, que leurs acteurs payèrent souvent de leur vie au même titre que les victimes désignées. Ouvertement ou discrètement des gestes de solidarité furent posés, des réseaux fonctionnèrent pour sauver des voisins ou des proches, pour affaiblir ou contrecarrer les actions de la machine génocidaire.

Paul Kagame, chef de la rébellion tutsi depuis octobre 1990⁴³ devenu le chef de l'État en 2000, avance la thèse d'un projet fondateur de mise en œuvre d'un génocide qu'aurait consacré idéologiquement la révolution de 1959. Elle souligne l'existence de pratiques génocidaires anciennes et régulièrement réactivées dans la sous-région, ainsi que la présence d'une idéologie génocidaire⁴⁴. Toutefois, bien que largement partagée par les nouvelles élites au pouvoir, la thèse d'une prédisposition « idéologique » des élites dirigeantes des précédents régimes ne suffit pas à rendre compte des médiations sociopolitiques et institutionnelles qui débouchèrent sur un génocide en acte⁴⁵.

En effet, il apparaît très difficile de démontrer, au-delà des constructions partisans et des évidences *a posteriori*, la réalité d'un « complot » génocidaire planifié ancien, d'en dater les étapes et d'en définir précisément les participants et son organisation pratique, et ce pour deux raisons.

La première raison tient au fait qu'il n'y eut pas de complot d'État pas plus que de régime ayant inscrit le génocide au cœur de sa politique de

⁴³ « Mais ce crash n'était pas la cause du génocide... Le génocide au Rwanda a commencé dans les années 1960. Il faut le voir dans son sens idéologique, le phénomène était en cours depuis longtemps et, en 1994, il atteignit son apogée. C'est un processus long... » (interview de Paul Kagame, *Le Soir*, 6 janvier 2006).

⁴⁴ Présence qui, comme nous l'avons souligné dans l'introduction n'est pas propre au Rwanda, et dont les extrémistes hutu n'avaient pas non plus l'exclusivité.

⁴⁵ Voir annexe 5 (OUA, *Rapport des experts sur le génocide au Rwanda, op. cit.*, chapitre 7 consacré à la présumée « planification du génocide », p. 56-64).

développement ⁴⁶ : ni en 1990, lorsqu'il procéda après l'attaque du FPR à des milliers d'arrestations d'opposants tutsi et hutu, ni entre 1990 et avril 1994, au cours de la guerre civile ou au moment de son déclenchement effectif. L'analyse des experts de l'OUA est de ce point de vue très précisément argumentée :

« 7.4. [...] Personne ne peut prouver que les innombrables manifestations de sentiments antitutsi durant ces années faisaient partie d'un grand plan diabolique. Il nous semble, d'après les preuves, plus probable que l'idée de génocide a émergé graduellement vers la fin de 1990 et qu'elle a gagné en détermination et en urgence en 1994. [...]

7.6. Le fait que le gouvernement du Rwanda ait réagi vigoureusement à l'invasion ne prouve en lui-même rien quant aux intentions génocidaires ; n'importe quel autre gouvernement n'aurait pas réagi différemment. [...]

14.3. [...] On pourrait même avancer que, dans les heures qui ont immédiatement suivi l'accident, l'objectif initial des radicaux était de l'ordre du coup d'État contre le gouvernement de coalition, et non de l'ordre du génocide ⁴⁷. »

Ce que le général Roméo Dallaire exprime sous une forme identique :

« Et ce que nous avons constaté, en fin de compte, c'est que ce à quoi nous étions confrontés, ce n'était pas, en fait, des massacres à base ethnique, mais en fait on décapitait toute une philosophie, c'est-à-dire toute une classe dirigeante, à savoir les Hutu modérés. Et en général, c'était la situation que nous avons présentée ; c'était comme s'il fallait se débarrasser de toute la classe dirigeante modérée, et les pressions qu'on a reçues... les informations qu'on a reçues, on avait l'impression qu'ils étaient arrivés à leurs fins ⁴⁸. »

Avant l'attentat contre l'avion présidentiel, en effet, le gouvernement était dirigé par une Première ministre issue de l'opposition et soutenue par nombre de ministres aux convictions non violentes avérées ; les forces armées, leur état-major et leur Haut Commandement n'étaient pas gagnés aux formes d'argumentation génocidaire ⁴⁹. De même, l'administration

46 Ou, comme cela a été exprimé plus brutalement, de régime « de type nazi », comme l'ont estimé de nombreux dirigeants actuels.

47 *Ibid.*

48 Déposition de Roméo DALLAIRE, procès Bagosora *et alii*, TPIR, 20 janvier 2004, p. 52.

49 L'accumulation des revers que Bagosora dut subir au cours de la nuit du 6 au 7 et la fuite en avant qu'il mit en œuvre pour entraîner « son » gouvernement dans la guerre le démontre clairement. Si Bagosora et les militaires qui le soutenaient avaient été « prêts » et en position de force, ils n'auraient pas été obligés de négocier avec le Haut Commandement des FAR... la nomination de Gatsinzi à la tête de l'état-major, ni surtout de s'embarrasser à monter un gouvernement civil. Ils auraient instauré d'emblée un Comité militaire sans